

Le projet d'établissement définit les orientations et les objectifs prioritaires de l'établissement et se traduit par un programme d'actions.

Il est adopté par le conseil d'établissement pour une durée entre 3 et 5 ans.

Il est composé de trois volets :

- Le premier concerne la démarche pédagogique mise en œuvre par les enseignants pour atteindre les objectifs des programmes nationaux.
- Le second porte sur la vie scolaire et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent.
- Le dernier précise la dimension pastorale qui définit le caractère propre de l'établissement.

La démarche de projet comporte plusieurs étapes :

- Le diagnostic.
- L'élaboration d'un programme d'actions, qui vous est présenté dans ce document.
- L'évaluation qui sera effectuée chaque fin d'année.

Le diagnostic a permis d'écrire une volonté commune :

« Prendre soin de la Terre et des Hommes dans un monde plus fraternel »

Ouvrir son esprit

Agir sur les apprentissages scolaires en développant la logique, la recherche et le raisonnement



S'ouvrir au monde

Responsabiliser et développer un comportement écocitoyen.



S'ouvrir aux autres

Développer le lien intergénérationnel pour favoriser l'attention et la bienveillance envers les autres.



S'ouvrir aux autres Faire de l'école un lieu d'accueil et de dialogue pour entretenir des relations régulières et apaisées.



Annoncer l'Évangile

Être une première annonce de l'Évangile pour les enfants, leurs familles et la communauté éducative



Vivre au quotidien nos valeurs

L'Évangile irrigue l'ensemble de la vie de l'établissement

